



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL A CHATILLON SUR SEINE

Par arrêté préfectoral n° 484 du 15/03/2023, est organisée du **11 avril 2023 à 9 h 00 au 10 mai 2023 inclus à 17 h 00, soit 30 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Châtillon-sur-Seine, d'une puissance de 20,47 MWc, déposée par la « SAS SOLEIL ELEMENTS 12 ».

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est consultable :

- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 101, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html>

- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Châtillon-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4506>

- Adresse e-mail associée au registre dématérialisé :

enquete-publique-4506@registre-dematerialise.fr

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Châtillon-sur-Seine.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Châtillon-sur-Seine, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 10 mai 2023 avant 17 h 00 à l'adresse suivante :

enquete-publique-4506@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4506> pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur François DE LA GRANGE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Châtillon-sur-Seine :

- Mardi 11 avril 2023 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 19 avril 2023 de 14h00 à 17h00
- Samedi 29 avril 2023 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 10 mai 2023 de 14h00 à 17h00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à monsieur Luc POUDEROUX, Mobile : 07 57 41 44 30

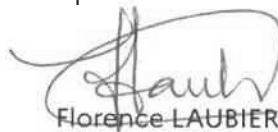
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Châtillon-sur-Seine, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html>

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,



Florence LAUBIER